

2.4. Trame verte et bleue, continuités écologiques

La notion de Trame Verte et Bleue (TVB) découle du Grenelle de l'Environnement et vise à préserver la biodiversité en repensant l'aménagement du territoire en termes de réseaux et de connectivité écologiques. Cette démarche contribue à diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels en prenant en compte la biologie des espèces sauvages (déplacements).

Le **décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012** identifie la trame verte et bleue comme « **un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques** identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements auxquels des dispositions législatives reconnaissent cette compétence et, le cas échéant, celle de délimiter ou de localiser ces continuités. (...) L'identification et la délimitation des continuités écologiques de la trame verte et bleue doivent notamment **permettre aux espèces animales et végétales** dont la préservation ou la remise en bon état constitue un enjeu national ou régional **de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.** »

Les continuités écologiques constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

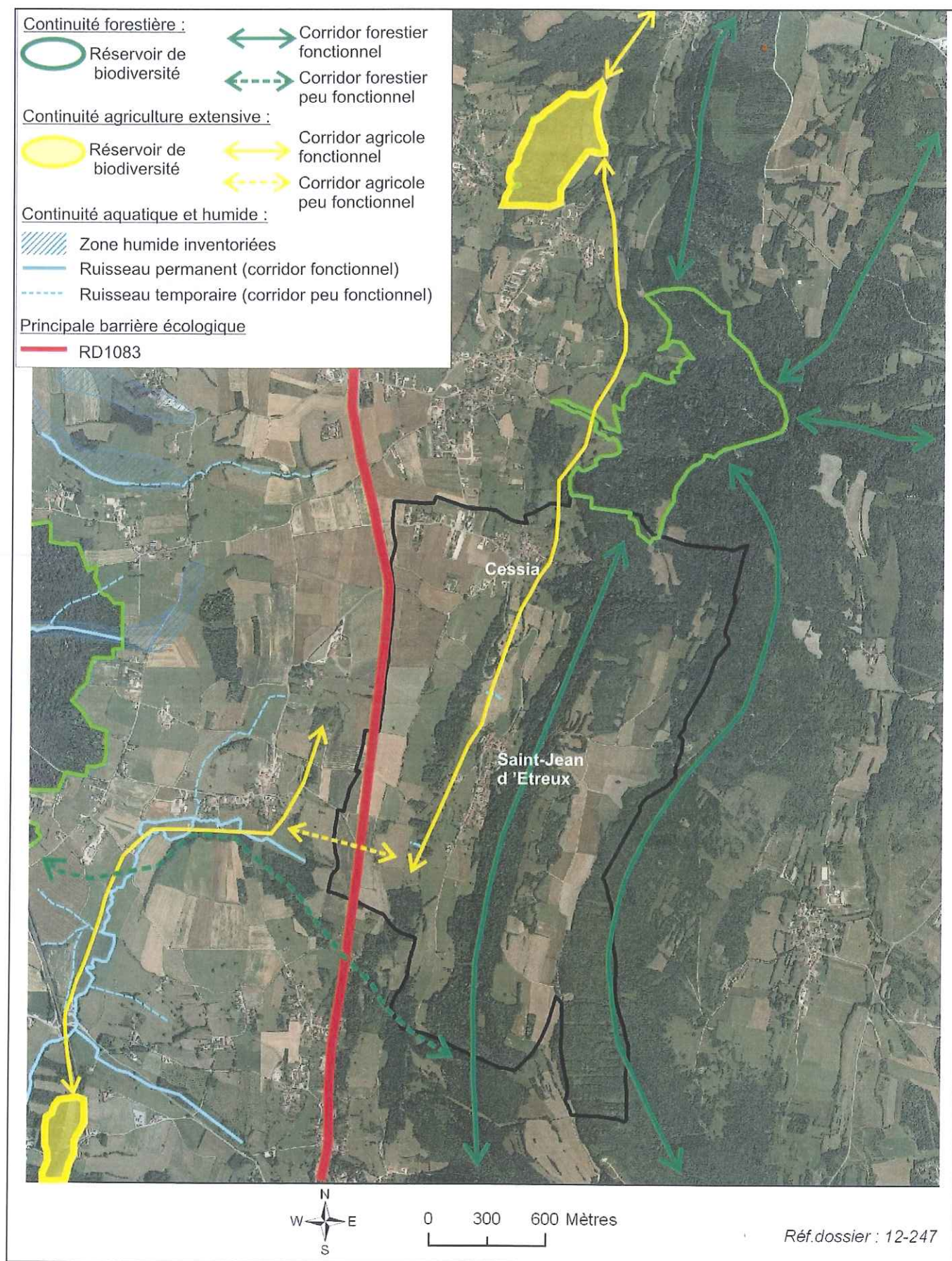
- Réservoir de biodiversité : c'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et le mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Ces espaces bénéficient généralement de mesures de protection ou de gestion (arrêté préfectoral de protection de biotopes, réserve naturelle, gestion contractuelle Natura 2000...)
- Corridors écologiques : ils représentent des voies de déplacement privilégiées pour la faune et la flore et permettent d'assurer la connexion entre réservoirs de biodiversité (liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettant sa dispersion ou sa migration). Il s'agit de structures linéaires (haies, ripisylves...), de structures en « pas-japonais » (mares, bosquets...) ou de matrices paysagères (type de milieu paysager).

Les cours d'eau constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

La mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale est en cours sous forme d'un **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**. Les collectivités territoriales devront prendre en compte ce schéma régional lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme¹.

Dans l'attente de la parution du SRCE, une esquisse des principales continuités écologiques est présentée sur la figure suivante.

¹ Cette obligation de prendre en compte les SRCE ne s'applique pas aux documents de planification soumis à enquête publique si cette enquête débute avant l'expiration d'un délai de six mois suivant la publication de l'arrêté portant adoption du SRCE (décret du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue).



Le territoire communal de Saint-Jean-d'Etreux ne compte aucun réservoir de biodiversité sur son territoire mais il est traversé par deux corridors des sous-trames « milieu forestier » et « milieu agricole extensif » qui suivent globalement la topographie chahutée du Revermont.

La trame bleue est bien développée dans la dépression bressane remplie de matériaux argileux. Elle est beaucoup plus rare sur le Revermont où elle se limite à quelques écoulements intermittents qui se perdent rapidement. Saint-Jean-d'Etreux s'inscrit dans ce contexte. Le substratum marneux est néanmoins favorable à l'existence de zones humides, particulièrement sur Cessia, même si le caractère humide des terrains ne se traduit pas dans la végétation du fait de pratiques agricoles intensives qui ont conduit à la disparition de prairies humides au profit de cultures.

La RD1083 constitue la principale barrière écologique du secteur. Les parcelles agricoles exploitées de manière intensive au niveau de Cessia renforcent cet effet barrière pour de nombreuses espèces qui se déplacent à la faveur de haies ou de lisières.